

dite Province, ce cinquième jour de Décembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-trois, et de Notre Règne la dix-septième.

Par Ordre,

P. J. O. CHAUVEAU,

Secrétaire.

## PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE }  
du }  
Canada. }

WM. ROWAN.

(L. S.)

*VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le trentième jour du mois de Décembre courant, et à chacun de vous—

SALUT :

### PROCLAMATION.

**A**TTENDU que le dix-huitième jour du mois de Novembre dernier, Nous AVIONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au TRENTIÈME jour du mois de DÉCEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos Bien-aimés Sujets, Nous AVOONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et, par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Parlement Provincial,